

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

COMMUNE DE SAINT JULIEN DU PUY (TARN)



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 081-218102580-20250410-CACOM24-BF

S²LO

Sommaire

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera mise en ligne sur le site internet de la ville.

Le compte administratif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées, prévues et réalisées pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur retrace les opérations de recettes et de dépenses réalisées au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le compte administratif est établi pour chacun des budgets de la collectivité (budget communal, budget annexe lotissement et budget annexe assainissement) et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte administratif 2024 a été voté à l'unanimité, hors présence du Maire, par le conseil municipal réuni le 10 avril 2025. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir par la réalisation d'opération d'équipement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers des appartements communaux, location de la salle des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 ont représenté **298 010,79 €**.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités d'élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Les charges de personnel ont représenté 10.13% du total des dépenses de fonctionnement de la commune et 10.22 % des dépenses de fonctionnement réelles.

Les dépenses de fonctionnement 2024 ont représenté **246 411,88 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux et taxes : **137 065,34 €** encaissés en 2024
- Les dotations versées par l'Etat : **131 068,90 €** versées à la commune en 2024
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (les locations de salle, loyers des deux appartements communaux ainsi que divers produits de gestion courante) ont représenté **17 914,02 €** en 2024.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	60 321,23 €	Excédent brut reporté	0 €
Dépenses de personnel	24 953,06 €	Recettes des services	7 788,64 €
Autres dépenses de gestion courante	140 380,47 €	Impôts et taxes	137 065,34 €
Dépenses financières	689,99 €	Dotations et participations	131 068,90 €
Titres annulés sur exercice antérieur	0 €	Autres recettes de gestion courante	17 914,02 €
Atténuation de produits	17 702,00 €	Recettes exceptionnelles	2 365,13 €
Dépenses imprévues	0 €	Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	244 046,75 €	Atténuation de charges (remb. sur charges de personnel)	1 808,76 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 365,13 €	Total recettes réelles	298 010,79 €
Virement à la section d'investissement	0 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0 €
Total général	246 411,88 €	Total général	298 010,79 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- concernant les ménages

- **Taxe d'habitation : 10,28 %**
- **Taux de la taxe foncière bâti : 36,58 %**
- **Taux de la taxe foncière non bâti : 58,60 %**

- concernant les entreprises

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20,21%

Le produit de la fiscalité locale perçu s'élève à **106 200 €** en 2024.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 081-218102580-20250410-CACOM24-BF



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 131 068,90 € en 2024 dont 41 262,00 € de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts et cautions	11 032,57 €	FCTVA/ Taxe aménagement	18 483,59 €
Travaux	88 114,78 €	Excéd. de fonct. capitalisé	0 €
Autres travaux	0 €	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
Dépenses imprévues	0 €	Subventions	43 489,11 €
Charges d'ordre (écritures d'ordre entre sections)	0 €	Emprunt	0 €
Total général	99 147,35 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	2 365,13 €
		Solde d'investissement reporté	0 €
		Virement de la section de fonctionnement	0 €
		Total général	64 337,83 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 étaient les suivants :

- Voirie
- Local de rangement attenant à la salle polyvalente (solde)
- Réfection du terrain de tennis (court de padel)

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : 225,00 € (solde de DETR pour le local de rangement)
- de la Région: 0 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 081-218102580-20250410-CACOM24-BF



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

- du Département : 31 881,91 € (solde de FDT pour le local de rangement)
- Autres : 11 382,20 € (Produits des amendes de police pour l'aménagement de la route du Dadou)

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	246 411.88 €	Dépenses	99 147.35 €
Recettes	298 010.79 €	Recettes	64 337.83 €
Excédent	51 598.91 €	Déficit	34 809.52 €
Résultat de clôture 2023:	423 083.06 €	Résultat de clôture 2023 :	278 998.79 €
Part affectée à l'investissement 2024 :	0 €	Résultat de clôture 2024 :	244 189.27 €
Résultat de clôture 2024 :	474 681.97 €		

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 543.53 €

Produit des impositions directes/population : 236.53 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 305.27€

Dépenses d'équipement brut / population : 196.25 €

c) Etat de la dette

La dette se compose d'un emprunt pour la réalisation du grand parking et d'un emprunt pour la réalisation de la nouvelle mairie.

Capital restant dû au 31/12/2024 : 52 849.97 €

Annuités de l'exercice 2024 : 11 032.57 € en capital (dépenses d'investissement) et 689.99 € en intérêts (dépenses de fonctionnement)

Compte administratif du budget annexe assainissement 2024:

<u>Exploitation</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	42 882.95 €	Dépenses	74 664.26 €
Recettes	51 951.07 €	Recettes	82 730 €
Excédent	9 068.12 €	Excédent	8 065.74 €
Résultat de clôture 2023 :	25 216.97 €	Résultat de clôture 2023	- 1 454 €
Part affectée à l'investissement en 2024 : 1 454 €		Résultat de clôture 2024	6 611.74 €
Résultat de clôture 2024 :	32 831.09 €		

Fait à Saint Julien du Puy, le 10 avril 2025.

Le Maire,
Eric MAZARS



Affiché le : 14/04/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 081-218102580-20250410-CACOM24-BF

S²LO